

**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 MAI 2026**

Le **CINQ MAI JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX A DIX-NEUF HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT-JEAN-D'HERMINE sous la présidence de **M. Philippe BARRÉ, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux

Date de convocation du Conseil Municipal :	28.04.2026	- en exercice	29
Date d'affichage de l'ordre du Jour :	28.04.2026	- présents	25
		- votants	29

Assistaient à la réunion : **MM. BARRÉ, BEAUFOUR, BONDEAUX, BORGET, BRUNET, COULON, DAUSE, DEKENS, FRADET, GHERARDI, GIRARD, GOULET, GUILBOT, LAFOSSE, LUCAS, MACE, MICAUD, MOUNIQUA, NAULET, OUVRARD, PASCREAU, PELLETIER, POUPET, RINGEARD, TRUTEAU**

Avaient remis procuration : **Mme Nicole BOISSON donne pouvoir à Mr Johan GUILBOT  
Mme Nathalie FENECH donne pouvoir à Mme Isabelle NAULET  
Mme Catherine LIGOUT donne pouvoir à Mme Marie-Pierre COULON  
Mr Éric ORVEAU donne pouvoir à Mme Céline RINGEARD**

Secrétaire de séance : **Mme Suzie BONDEAUX**

Assistaient également : **M. Jean-Michel GAUDIN, Attaché Principal  
Mme Réjeanne CHAILLOU, Directrice Générale Adjointe  
M. Jordan GUINET, Chargé de communication  
M. Jean-Marc DESIRE LUCAS, Correspondant OUEST FRANCE**

**20260505-08 - TARIFICATION DE L'ESPACE AQUATIQUE – SAISON 2026**

MM. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la grille tarifaire suivante pour la saison 2026 :

Public		Cours de Natation		Aquagym	
Entrée - 3 ans	Gratuit				
Entrée accompagnateur enfant de 0 à 3 ans et accompagnateur de personne en situation de handicap	1 €	5 cours	40 €	5 cours	40 €
Entrée personne en situation de handicap (présentation carte)	1 €				
Entrée 4-17 ans + Entrée nage libre	3 €				
Entrée + 18 ans Accompagnateur enfant + de 3 ans	4 €	10 cours	70 €	10 cours	70 €
10 entrées 4-17 ans	25 €	carte saison nominative cours de natation + entrées (présentation carte d'identité)	130 €	carte saison nominative cours d'aquagym + entrées (présentation carte d'identité)	130 €
10 entrées + 18 ans	35 €				
Carte saison nominative nage libre (présentation carte d'identité)	40 €				

Il est précisé que les entrées payantes débiteront dès l'ouverture de l'espace aquatique. Pour les paiements liés à la réservation des cours de natation ou d'aquagym ou de la nage libre, les paiements pourront commencer en ligne dès que la délibération sera exécutoire.

En cas d'annulation des cours de la famille et/ou de la Commune, les cours seront reportés sur la saison en cours.  
 En cas de force majeure de la famille et/ou du maître-nageur pour raisons médicales, les cours seront reportés sur la saison en cours et/ou sur la saison prochaine.

A compter de l'année 2026, il est proposé les modifications suivantes :

- En période de canicule (alerte orange minimum publiée par météo France), l'accès à la piscine sera gratuit dans les limites de sa capacité d'accueil.
- En période de canicule (alerte orange minimum publiée par météo France), la plage horaire d'ouverture de la piscine sera décalée d'une heure dans l'après-midi afin d'éviter l'ouverture pendant les heures les plus chaudes.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

- **APPROUVE la nouvelle grille tarifaire présentée ci-dessus,**
- **APPROUVE les aménagements et tarifs prévus en période de canicule (orange et rouge),**
- **AUTORISE M. le Maire à la mettre en application lorsque la délibération sera exécutoire.**

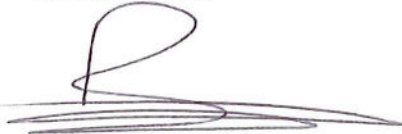
Les résultats du vote sont les suivants :

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
VOTE	29	0	0	0

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus et conformément à l'article L2121-23 du CGCT, ont signé M. le Maire et le secrétaire de séance.

**Suzie BONDEAUX**

Secrétaire de séance



**Philippe BARRÉ**

Maire de SAINT-JEAN-D'HERMINE

